La Ville et les Personnes à Mobilité Réduite

Site de Rueil-Malmaison
Aménagement du parcours du Petit-Car

AVANT

1 Des Infrastructures Adaptées

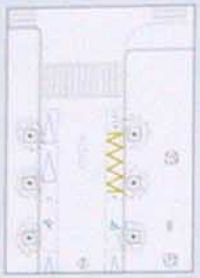

Etat actuel mairie

Etat actuel centre commercial

Les réponses données par ces propositions de cheminement à travers la ville, de mobilier urbain, de signalétique et d'éléments technologiques ont pour but de résoudre l'ensemble des contraintes posées aux personnes à mobilité réduite.

La volonté forte du projet est d'aménager la ville par des éléments qui ne soient pas trop étrangers à l'environnement actuel. Ce ne doit pas être une structure urbaine indépendante du contexte mais un aménagement s'intégrant au paysage urbain et amenant à d'autres liaisons ouvertes à tous. En répondant aux contraintes, ce projet est également un prétexte à repenser la ville, sans obtenir un ensemble trop hétéroclyte. Ainsi, l'intégration d'un matériau nouveau au sol guidant toutes personnes liées à un handicap peut également remplacer un aménagement de prévention pour les enfants, nommé "Piste Indienne" et déjà installé dans la ville de Rueil Malmaison. Ou encore, situer une structure d'abri pour un arrêt du "Petit Car" implique de repenser la traversée des voies et donc de les sécuriser pour tous.

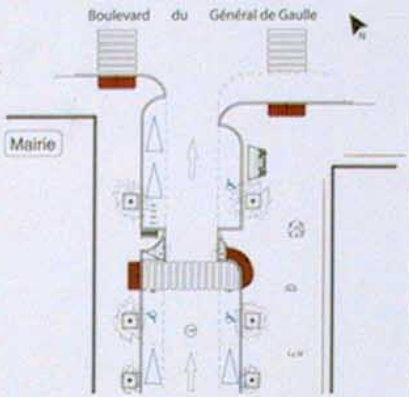

La place aujourd'hui réservée au "Ptit Car" est située sur le rond-point même. C'est un espace dangereux d'accès et contamment encombré par des véhicules courants. Il donc difficile de stationner et d'attendre. Le projet propose donc de créer une ouverture dans l'espace floral sans pour autant le détruire et d'y intégrer un abri en conservant la pente d'accès déjà construite. De plus, la galerie commerciale permettant l'attente des personnes à mobilité réduite, une borne lumineuse est installée en extérieure pour prévenir le chauffeur du "Petit Car" de la présence d'une personne. Le dessin de l'ouverture en question permet un accès direct à la porte latérale de véhicule et une longueur suffisante pour étirer la rampe arrière.

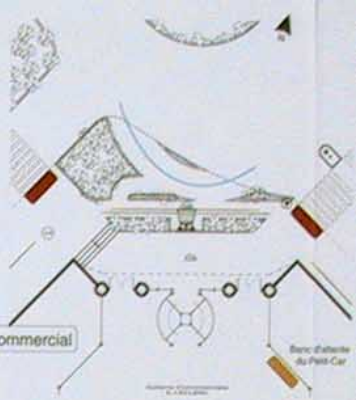

L'arrêt actuel du "Petit Car" est situé sur un axe à sens unique, au stationnement bilatéral et ne comporte aucun abri. La place qui lui est apartie est fréquement occupée par des véhicules non autorisés et n'offre pas un espace suffisant pour y permettre un accès aisé. Les choix faits pour ce site ont donc pour but de résoudre ces problèmes. Ainsi une place plus large est réservée au stationnement du "Petit Car". Elle est dessinée pour permettre un creneau simplifié (bordures de trottoir arrondies), l'intrégration d'un abri (face à la porte latérale), un accès facile au véhicule (demi-disque à l'arrière pour le passage d'un fauteuil roulant). Elle intègre deux oreilles qui forment un léger rétrécissement de la voie et ainsi sécurise le passage piétonnier.

2 Un Mobilier Urbain Adapté

On la trouve sur les trottoirs très peu larges

Dans les endroits plus spacieux il permet la protection d'un fauteuil roulant

La borne s'illumine si le Petit-Car doit effectuer chercher une personne

Eviter au Petit-Car des détours facultatifs en lui permettant de savoir à l'avance si on l'attend

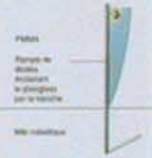

3 La Technologie au Service des PMR

Ce plan simplifié met en évidence plusieurs aspects des choix de circulation du projet. Tout d'abord l'espace de déambulation est dégagé de tous mobiliers non indispensables qui peuvent être regroupés sur une même structure. Associer, cannereau, réverbère, feu tricolore permet de ne pas encombrer la voie. Ensuite la circulation est aidée par un changement au sol de matériau. Il ne sont qu'au nombre de deux pour obtenir un code tactile et visuel simplement identifiable. Un premier, souple et mat, est installé sous forme de bande au sol qu'il suffit de suivre pour atteindre sa destination. Elle longe le trottoir et contourne le mobilier restant. Lorsqu'un danger autre se présente, tel qu' une sortie de véhicule ou croisement de voies, un nouveau matériau, dur et lisse, apparaît et prévient préalablement. Le tout premier changement de matière se retrouve également à chaque extrémité des passages piétonniers et symbolise ainsi une limite à ne pas franchir. Il est associé à un mobilier urbain installé sur la structure des feux tricolores, une main courante vibrante et lumineuse, indiquant l'interdiction ou l'autorisation de traverser.

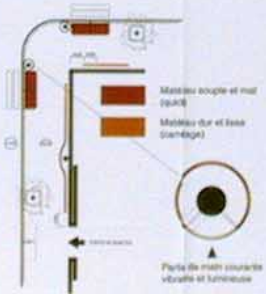

Le piéton ne peut pas traverser
Le feu est au rouge
Le rappel lumineux sur la rembarde est lui-aussi rouge

Le piéton peut traverser
Le feu est au vert
Le rappel lumineux sur la rembarde est lui-aussi vert
La rembarde se met à vibrer

Le Banc
Il permet l'attente du Petit-Car dans les lieux couverts tels que les maisons de retraite, et le centre commercial.
Les usagers possédant une carte magnétique, qui déclenche automatiquement le signal de la borne se trouvant à l'intérieur du bâtiment.
(Cache Pass de la RATP)